

CHAMP DE COMPÉTENCES

L'ergothérapeute est un professionnel paramédical diplômé d'Etat qui peut intervenir de la néonatalogie jusqu'aux soins palliatifs.

Il est un intervenant incontournable dans le **processus d'adaptation, de réadaptation et d'intégration en contribuant à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie** du patient par la facilitation de sa participation aux activités quotidiennes

OBJECTIFS :

Par le biais d'entretiens, d'évaluations et de mises en situations concrètes, l'ergothérapeute obtient des informations au niveau des atouts et des faiblesses du patient.

L'ergothérapeute accompagne les personnes à faire ou refaire les activités de la vie quotidienne qui ont du sens pour elle.

Il préconise alors:

- **des aides techniques**
- **des assistances technologiques**
- **des aides humaines**
- **des aides animalières**
- **des modifications matérielles**

POUR QUELS PUBLICS ?

Patients souffrants de
troubles neurodéveloppementaux

Patients souffrants de
troubles neurologiques



Patients atteints de
maladies neurovégétatives

Personnes âgées
dont les capacités déclinent

Après un accident ou une blessure

Comment ça marche ?

Les soins en ergothérapie nécessitent une prescription médicale. Ils ne sont pas remboursés par la Sécurité Sociale, mais certaines mutuelles et aides spécifiques peuvent contribuer au financement.

Où exerce t-il/elle ?

En libéral : en cabinet individuel ou pluridisciplinaire.

Salarié : dans des établissements publics (hôpitaux, centres de rééducation) ou privés (centres spécialisés).

Quelle formation ?

Diplôme d'état en 3 ans après acceptation du dossier sur parcours sup'L'ergothérapeute

